

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : demande de subvention à la DRAC et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les restaurations d'œuvres d'art du musée, 2023**

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU les acquisitions et restaurations d'œuvres d'art réalisées par la Ville de Bourg-en-Bresse après les avis favorables de la commission scientifique régionale émis entre le 25 avril et le 4 juillet 2023, subventionnables au titre du FRAR

VU les dépenses de 24705 euros HT de conservation-restauration, réalisées sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21 « comptes d'immobilisation corporelles », imputation 2161.

VU le plan de financement ci-après :

DEPENSES							RECETTES	
Prestataire	N° d'inventaire	Titre des œuvres	Artistes	Montant HT	Montant TTC	Date accord commission scientifique		
Atelier Vicat-Blanc	2023.22	Portrait de Jacquemine Bévy (1684-1745) épouse de Jean-François Loubat de Bohan avec ses deux filles, Anne et Marie-Joseph, vers 1724	Anonyme français, vers 1724	11583		04/07/2022	Subvention FRAR, 50%	5791,5
							Ville de Bourg-en-Bresse, 50%	5791,5
Atelier Vicat-Blanc pour les deux tableaux	2023.20 ; 2023.21	Portrait de Claude Marie Loubat de Bohan (1714-1792) ; Portrait de Françoise Charlotte de Saint-Germain (1728-1819), épouse de Claude Loubat de Bohan	Anonyme français, vers 1750	8909		04/07/2022	Subvention FRAR, 50%	4454,5
							Ville de Bourg-en-Bresse, 50%	4454,5
Atelier Roquette : Philippe Boulet	943.28	La prophétesse Deborah exhortant Barak à combattre les armées de Sisara, XVIIe siècle	Anonyme français ou italien ; Pierre-Victor Olagnon	2220		04/07/2022	Subvention FRAR, 50%	1110
							Ville de Bourg-en-Bresse, 50%	1110
Atelier Roquette : Philippe Boulet pour le cadre ; Laetitia Prouvost et Louise Klein pour la peinture	853.103	Portrait de M. Antoine Lorin, 1810 (peinture et cadre : 2 devis)		1993		04/07/2022	Subvention FRAR, 50%	996,5
							Ville de Bourg-en-Bresse, 50%	996,5
			<b>Total</b>	<b>24705</b>			<b>Total</b>	<b>24705</b>

**CONSIDERANT** que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

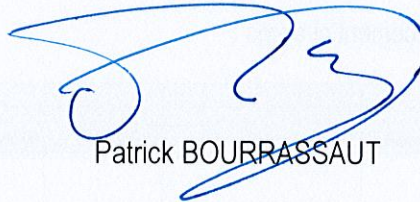
## LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

### ARTICLE UNIQUE :

**SOLLICITE** auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'investissement pour les opérations de conservation-restauration des œuvres d'art du musée au titre du FRAR, au taux maximal de 50%, soit 5791.5 euros (dossier 1), 4454.5 euros (dossier 2), 1110 euros (dossier 3), et 996.5 euros (dossier 4).

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023, article 13 « subvention d'investissement », imputation 1322.

**Le Directeur Général des Services**



Patrick BOURRASSAUT